



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE MARDI 17 OCTOBRE 2023, 20h00
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Michel Breton	Pro-maire & siège no 4
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Lucien Beaudry,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Jean-Charles Bellemare, Directeur général et greffier-trésorier par intérim est aussi présent.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

17.10.23.133

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE l'article 157 du *Code municipal du Québec* mentionne ceci : « Malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté »

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur :

- Nomination d'un Directeur général (greffier-trésorier) par intérim ;
- Contrat à durée déterminée – Autorisations ;
- Signature des effets et accès aux comptes bancaires – Autorisations ;
- Levée de la séance

Il est proposé par Lise Garand et résolu à l'unanimité des élus présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

17.10.23.134

RÉSOLUTION POUR NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL (GREFFIER-TRÉSORIER) PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Madame Cathy Payeur est présentement nommée à titre de Directrice générale (greffière-trésorière) de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cathy Payeur doit s'absenter jusqu'au 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 179 du Code municipal (CM) prévoit que toute municipalité se doit d'avoir un officier municipal appelé greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 170 du CM prévoit que « Tout officier nommé en remplacement d'un autre ne détient sa charge que le reste du temps pour lequel son prédécesseur était nommé » ;

CONSIDÉRANT QUE M Jean-Charles Bellemare est disponible à remplir ce rôle de manière intérimaire ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des élus présents :

- QUE les membres du conseil municipal approuvent la nomination de M Jean-Charles Bellemare à titre de Directeur général (greffier-trésorier) par intérim de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et ce jusqu'au 30 novembre 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

17.10.23.135

RÉSOLUTION – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE – AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT QUE M Jean-Charles Bellemare occupera le poste de Directeur général (greffier-trésorier) de façon intérimaire jusqu'au 30 novembre 2023 ;



N° de résolution
ou annotation

17.10.23.136

CONSIDÉRANT QU'une proposition de contrat à durée déterminée a été acheminée à l'ensemble des membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;
Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des élus présents que les membres du conseil municipal autorisent le pro-maire, M Michel Breton, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, le contrat à durée déterminée tel que déposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION – SIGNATURE DES EFFETS ET ACCÈS AUX COMPTES BANCAIRES – AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT QUE M Jean-Charles Bellemare occupera le poste de Directeur général (greffier-trésorier) de façon intérimaire jusqu'au 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE M Bellemare aura à effectuer des transactions bancaires durant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE les Caisses Desjardins exigent que les signataires et les personnes autorisées à effectuer les transactions bancaires pour et au nom de la municipalité soient dûment nommés par résolution du conseil municipal

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des élus présents que MM Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier-trésorier par intérim et M Michel Breton, pro-maire, soient autorisés à signer les effets bancaires et à effectuer les transactions bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS 2

Aucun citoyen n'est présent.

17.10.23.137

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des élus présents que la séance soit levée. Il est 20h09.

Moi, **JEAN-CHARLES BELLEMARE**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

Michel Breton
Pro-maire

Jean-Charles Bellemare
Directeur général
Greffier-Trésorier par intérim